

Communiqué de Presse

Le 9 décembre 2005,

Point Cyb : un passeport pour le multimédia !

Le Service municipal Jeunesse propose, à travers son espace numérique, le Point Cyb, de nombreux ateliers et initiations à l'informatique et au multimédia. Un parcours de familiarisation a ainsi été mis en place, qui permet d'acquérir un niveau minimum de maîtrise de ces technologies. A la fin du parcours, le Point Cyb délivre un Passeport pour l'Internet et le Multimédia (PIM) qui valide et reconnaît les connaissances acquises au travers des séances.

Le Passeport pour l'Internet et le Multimédia (PIM) est un outil qui permet, en finalité, de faire reconnaître un véritable suivi éducatif et pédagogique, mis en place par le Service municipal Jeunesse dans le domaine du multimédia. Ce passeport, délivré par l'ensemble des espaces publics numériques (EPN) labellisés, évalue les connaissances et compétences de chacun dans le domaine des technologies de l'information.

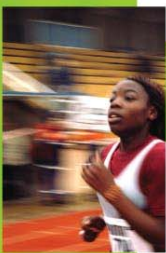
Concrètement...

Le PIM est composé de deux volets. Le premier vise les personnes n'ayant jamais utilisé d'ordinateur ou n'ayant aucune expérience d'internet et correspond aux premiers pas dans l'utilisation d'un micro-ordinateur connecté à internet. Les compétences à acquérir pour ce premier volet comprennent des opérations de traitement de texte, de courrier électronique et de recherche d'information sur le web.

Le deuxième volet complète les compétences courantes et correspond à une meilleure autonomie. Ayant déjà une première culture de base de l'internet, les personnes approfondissent leurs connaissances des contenus du web en fonction de leurs besoins. Elles sont par ailleurs à même de s'exprimer à travers des pages personnelles simples.

Une préparation à la carte

Les personnes intéressées par le PIM bénéficieront d'une initiation personnelle ou collective sous forme d'ateliers. Le PIM se compose de tests d'évaluation. Effectués en présence du responsable du Point Cyb, ils consistent en deux tests (un pour chaque volet) de dix questions, sous forme d'un questionnaire à choix multiples noté sur 20. Chaque volet correspond à un groupe d'objectifs et un ensemble de capacités techniques. Les personnes ayant passé avec succès ces tests se voient remettre une attestation délivrée et enregistrée sur un registre national. Le PIM peut faire l'objet d'une préparation spécifique, être passé à la suite des activités habituelles d'initiation ou en "candidat libre". Il représente également la continuité des Contrats Découverte Sport et Culture et des ateliers seniors encadrés par le responsable du Point Cyb.



Service municipal Jeunesse (SMJ)

21 rue du 18 Juin

95120 Ermont

01 34 44 10 30

www.ville-ermont.fr

service-jeunesse2@wanadoo.fr

Responsable du Point Cyb

01 34 14 44 02

Contact presse : Direction de la Communication

veronique.urvoy@ville-ermont.fr - 01 30 72 38 63- photos numériques disponibles sur demande